

Communiqué de presse – 16/09/2013

Lourdeurs administratives pour le permis de conduire : à qui la faute ?

Le métier des enseignants de la conduite c'est enseigner, pas de devenir le secrétariat des préfectures. La qualité de la formation à la conduite passe aussi par un accueil et un contact administratif serein, or les contraintes qui ne profitent à personne, et sûrement pas aux élèves, ne cesse de se multiplier. L'Association pour la Formation Des Motards rejoint d'autres organisations de professionnels de la formation pour demander aux préfectures d'assumer leurs retards, et appelle au boycott du CERFA 06.

A chaque réforme, outre l'évolution des contenus de formations et des examens, les procédures d'inscription se complexifient. Dernière modification en date : le doublement des formulaires à remplir. Avec la nouvelle version administrative du permis, l'Etat a décidé que tout serait dématérialisé : les écoles remplissent le dossier d'inscription avec les pièces nécessaires pour vérifier l'identité, et doivent maintenant le scanner pour le transmettre à la préfecture de façon informatisée. Cependant, l'administration n'étant toujours pas prête, elle demande à présent aux écoles de conduite de remplir un *second* dossier, le CERFA 06, différent du premier mais portant les mêmes informations et redemandant les mêmes justificatifs aux élèves, pour fabriquer les nouveaux permis au format carte de crédit.

Ce doublon représente un surcroît de travail entièrement à la charge des écoles, qui n'ont pas vocation à suppléer aux manques de l'administration. Alors que l'Etat s'est engagé à la simplification administrative pour un permis moins cher, ces redondances augmentent le temps de secrétariat, qui n'est pas gratuit. Cela contribue au mécontentement des élèves quand certaines préfectures en font porter la responsabilité aux écoles plutôt que d'admettre leurs dysfonctionnements ; il y a de quoi être en colère.

Cette situation est emblématique de la façon dont la formation à la conduite est abordée par les pouvoirs publics : comme une simple opération administrative, alors qu'il s'agit de former des conducteurs responsables et citoyens, clé de voûte d'une politique cohérente de sécurité routière. Les écoles de conduite demandent donc à l'Etat d'assumer ses retards dans la mise en place d'une réforme pourtant prévue de longue date, et de ne pas en faire supporter les contraintes aux professionnels déjà sous pression.

Contacts presse : Frédéric George - 06 27 70 74 72
Pascal Wolf, enseignant de la conduite - 06 61 48 04 08